



RAPPORT D'ACTIVITES 2020

Sommaire

Sommaire.....	2
1. Présentation de l'association.....	3
a. Historique.....	3
b. Objectifs de l'association	3
c. Adhérent.e.s.....	4
d. Membres du bureau.....	4
2. Réalisations de l'association.....	5
a. Guide d'information sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche	5
b. Campagne d'affichage	5
c. Accompagnement ou orientation de personnes s'estimant victimes ou témoins de harcèlement sexuel	5
d. Interventions extérieures	6
e. Animation ou organisation de sessions de formation	Erreur ! Signet non défini.
f. Réponses aux sollicitations des médias.....	7
g. Action de plaidoyer auprès des décideurs politiques et Campagnes de mobilisation	7
h. Réunions du bureau du CLASCHES.....	7
3. Rapport financier 2018.....	8
1. Perspectives de développement.....	9

1. Présentation de l'association

Créé en tant que collectif en 2002, puis devenu une association en 2003, le CLASCHES (Collectif de lutte anti-sexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur) a pour fonction d'informer et de prévenir le harcèlement sexuel dans les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche.

a. Historique

Le harcèlement sexuel, à l'instar des autres violences sexuelles, est un sujet tabou en France. S'il est interdit par le Code pénal depuis 1992 et que la loi de 2012 renforce l'arsenal juridique, les changements institutionnels demeurent prudents, tant le fantasme et la hantise de la « guerre des sexes » à l'américaine est fort, bien qu'infondé et erroné.

Ce tabou et ces réticences sont également vrais dans l'enseignement supérieur et la recherche. Le CLASCHES est né de ce constat, renforcé par un contexte où les dispositifs de prévention et de sanction internes aux établissements se révélaient totalement inopérants pour faire cesser les situations de harcèlement sexuel subies par les étudiant·e·s, BIATSS ou enseignant·e·s.

Des étudiantes en sciences sociales de différentes institutions parisiennes, ayant recueilli des témoignages, ont donc décidé de créer un collectif de lutte anti-sexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur, en janvier 2002. Un site est créé, une pétition est lancée, qui remporte un grand succès, et une campagne de presse assez importante permettent de lancer le CLASCHES.

Le collectif devient une association loi 1901 en février 2003, et dispose de statuts et d'une charte inter-CLASCHES. Il est ouvert aux étudiant·e·s, BIATSS et enseignant·e·s et agit à l'échelle nationale.

b. Objectifs de l'association

L'objectif premier du CLASCHES est de lever le tabou sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur afin que les victimes ne soient plus isolées et que les responsables n'agissent plus dans l'impunité.

Le CLASCHES demande l'ouverture d'un débat sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche et les pratiques trop répandues d'abus d'autorité en matière sexuelle. Il mène ainsi différentes actions de sensibilisation et de formation dans de nombreux établissements.

Il agit enfin pour que les établissements assurent une prévention et une protection des victimes et pour que soient proposés des recours efficaces pour les victimes, notamment par une réforme des procédures disciplinaires. Il interpelle et alerte ainsi régulièrement les responsables des politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Si le CLASCHES a pour rôle d'orienter les victimes dans les démarches qu'elles entreprennent, il ne peut pas fournir une aide psychologique ni un accompagnement juridique aux victimes.

RAPPORT D'ACTIVITES CLASCHES – 2020

c. Adhérent·e·s

Pour l'année 2020, l'association (via la plateforme *HelloAsso*) a reçu 30 adhésions et 11 dons pour un montant total de **260 euros**.

d. Membres du bureau

Le bureau du CLASCHES est renouvelé une fois par an, lors de l'Assemblée générale. Les membres pour l'année 2020-2021 ont été élus lors de l'AG exceptionnelle du 28 janvier 2021.

L'assemblée générale a désigné en qualité de membres du bureau, à l'unanimité :

- A high-contrast, black and white image. On the left side, there is a vertical column of black dots. On the right side, there is a large, irregular white shape with a jagged, stepped boundary, set against a black background. The white shape appears to be a scan of a physical object or a specific type of data visualization.

L'assemblée générale a voté à l'unanimité en qualité de trésorière et de trésorière adjointe (vote à main levée) :

- [REDACTED], membre du bureau, trésorière.
 - [REDACTED], membre du bureau, trésorière adjointe.

2. Réalisations de l'association

a. Guide d'information sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche

Pour lever le silence sur le harcèlement sexuel dans l'ESR, il faut précisément commencer par **informer**. C'est pourquoi le CLASCHES a lancé le 5 février 2014 la première édition électronique de « Le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche. Guide pratique pour s'informer et se défendre ».

En libre accès sur le site de CLASCHES, il a été largement diffusé tant aux associations féministes qu'aux syndicats étudiants mais également aux chargé·e·s de mission égalité au sein des universités ainsi qu'aux différentes institutions. **8 000 exemplaires papier** ont été imprimés et distribués.

En 2018, Le CLASCHES a travaillé à une nouvelle édition, actualisée, du guide. Elle a été diffusée électroniquement à partir du 8 mars, puis en version papier à partir d'avril : 3 500 exemplaires ont été imprimés et sont diffusés depuis.

En 2020, la troisième édition du guide a vu le jour. Imprimée à 5100 exemplaires, cette nouvelle version a été enrichie des dernières réformes juridiques concernant les procédures disciplinaires et est diffusée depuis septembre 2020.

b. Campagne d'affichage

Pour briser le silence et sensibiliser et informer les personnels et étudiant·e·s sur les réalités du harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche et les recours possibles, le CLASCHES a lancé une campagne d'affichage nationale à l'occasion du 8 mars 2016. Cette campagne se décline en cinq affiches sous format numérique et papier, reproduites sous format autocollants.

Depuis 2016, 700 affiches et 800 autocollants ont été imprimés et sont diffusés. En 2018, 400 affiches ont été réimprimées et sont envoyées gratuitement sur demande aux établissements et aux acteurs et actrices de l'ESR qui en font la demande.

Ces affiches sont également en téléchargement libre sur notre site internet.

Lien vers les affiches : <https://clasches.fr/agir/#toggle-id-5>

c. Accompagnement ou orientation de personnes s'estimant victimes ou témoins de harcèlement sexuel

Au cours de l'année 2019-2020, le CLASCHES a été contacté directement par plusieurs personnes victimes ou témoins de faits dont elles considéraient qu'ils constituaient du harcèlement sexuel, dans des établissements privés et publics. Les personnes nous ont sollicitées pour des cas relevant de villes différentes.

RAPPORT D'ACTIVITES CLASCHES – 2020

Nous leur avons fourni des informations pour se protéger et, pour celles qui le souhaitaient, pour dénoncer leur agresseur. Nous les avons également orientées vers des structures, variables selon les situations, aptes à les accompagner dans leurs démarches.

Dans certaines situations, le CLASCHES est intervenu, seul ou avec des associations professionnelles, auprès des établissements pour nous assurer que la dénonciation des faits était suivie de poursuites disciplinaires.

d. Interventions extérieures, animation et organisation de sessions de formation

En 2020, le CLASCHES a été sollicité pour intervenir dans différents évènements (colloques, journées d'information, etc.) permettant de rencontrer plusieurs centaines de personnes. L'association a également été sollicitée pour réaliser des formations dans différents établissements, en direction des personnels et/ou des étudiant·e·s.

Du fait du contexte sanitaire, plusieurs formations programmées ont été annulées. À partir de novembre 2020, les formations n'ont pu être assurées que sur un mode distanciel, nous obligeant à revoir leur format. Nous restons en contact avec les personnes qui nous ont sollicité en 2020 pour reprogrammer les formations reportées.

Date	Lieu	Durée	Public
22 février 2020	IEP Aix-en-Provence	1 heure 30	Étudiant·e·s (40 personnes)
12 mars 2020	Bibliothèque Sorbonne	Demi-journée	Personnels
12 mars 2020	CNRS, Gif-sur-Yvette	Journée	Personnels (15 personnes)
15 juillet 2020	AgroParisTech	Journée	Personnels et étudiant·e·s (20 personnes)
7 septembre 2020	Grenoble	2 x 2h30	Associations étudiantes
19 novembre 2020	UPEC	Journée	Doctorant·e·s
2 décembre 2020	ENS Géologie	Demi-journée	Personnels
15 décembre 2020	Grenoble	2h30	Doctorant·e·s

Le CLASCHES a également organisé une journée nationale de formation en distanciel :

Date	Lieu	Durée	Public
21 novembre 2020	Formation en ligne	Journée	25 (personnels + étudiant·e·s)

e. Réponses aux sollicitations des médias

Lorsque les questions de harcèlement sexuel et des violences sexistes et sexuelles plus généralement dans l'ESR font l'objet de l'actualité médiatique, le CLASCHES est souvent sollicité par des journalistes (de presse principalement) pour proposer son analyse.

f. Action de plaidoyer auprès des décideurs politiques et Campagnes de mobilisation

Régulièrement, le CLASCHES affirme avec force **la nécessité et l'urgence d'une réforme en profondeur des procédures disciplinaires** : intégrer pleinement la victime à la procédure (droit de saisine, droit d'information sur la procédure, droit de faire appel...), assurer une composition statutaire paritaire des sections disciplinaires, faire instruire et juger par des membres extérieurs à l'établissement, séparer instruction et jugement, etc.

Le CLASCHES a également initié et organisé des mobilisations collectives pour dénoncer des situations inacceptables et faire cesser l'impunité lorsque des agresseurs sont dénoncés.

g. Réunions du bureau du CLASCHES

Pour permettre le bon fonctionnement de l'association, le bureau se réunit mensuellement pour :

- Assurer le suivi des projets en cours ;
- Travailler à développer de nouveaux projets ;
- Organiser la recherche de financements ;
- Assurer le suivi des tâches administratives (site, boîte mail, mise à jour de textes juridiques, etc.) ;
- Préparer des communications collectives dans le cadre d'interventions extérieures, de formations et de campagne de presse ;
- Développer les relations avec les associations partenaires.

3. Rapport financier 2020

Solde au 1^{er} janvier 2020 : 16 205,18 euros

Solde au 31 décembre 2020 : 12 674,55 euros

1^{er} janvier 2020 – 31 décembre 2020

CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60-Achats	23,92	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	3745,7
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures (envois Poste)	23,92	74 - Subventions d'exploitation	0
		Etat	
61- Services extérieurs	86,04	MENSR	
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance	86,04	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
		Conseil-s Départemental (aux) :	
62-Autres services extérieurs	7335,07		
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	6687,56		
Déplacements, missions	477,20	Communes, communautés de communes ou d'agglomération	0
Services bancaires, autres (site internet)	170,31		
63-Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	0
		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
64- Charges de personnel	0		
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	116,30	75 - Autres produits de gestion courante	285
<i>Abonnement téléphonique</i>	24	756. Cotisations*	155

RAPPORT D'ACTIVITES CLASCHES – 2020

<i>Adhésion Centre Hubertine Auclert</i>	30	758. Dons manuels – Mécénat*	130
<i>Rencontres pré-formation</i>	62,3		
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	7561,33	TOTAL DES PRODUITS	4030,7
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	3530,63

* Montants perçus du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, pour des adhésions de décembre 2019 à novembre 2020.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 – Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

4. Perspectives de développement

Pour l'année 2021, le CLASCHES entend poursuivre ses activités. Il s'agira en particulier de concentrer nos efforts sur :

- La diffusion de nos supports de sensibilisation : version 2020 (3^e édition) de *Le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche. Guide pratique pour s'informer et se défendre*, affiches, autocollants.
- La traduction du Guide à destination de publics anglophones et hispanophones.
- La réalisation d'interventions ou de formations dans toute la France.